



Commune de La Pesse

Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Côteaux du Lizon

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du lundi 06 mars 2023

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée 19h10), Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Absents :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

Numéro	Objet	Résumé	Décision
009/2023	Projet de fusion des SIVOS : Choix du scénario de regroupement des écoles	Chaque conseil municipal doit délibérer sur les questions suivantes : 1/ Êtes-vous favorables à un regroupement des écoles des Bouchoux, La Pesse, Les Moussières sur un pôle unique avec péri-scolaires excentrés ? 2/ Si oui, êtes-vous favorables à intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS ? 3/ Quel scénario choisissez-vous ? : Pôle unique neuf à Chaudезembre ou pôle scolaire unique avec extension de l'école des Sorbiers aux Moussières ? Au vu du montant des études, les élus de La Pesse souhaitent voir chiffrer l'extension de l'école de La Pesse avant de délibérer sur le point n°3	1/ 10 voix Pour 2/ 10 voix Pour 3/ 1 voix Pour le pôle unique à Chaudезembre, 9 voix pour surseoir à statuer
010/2023	Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022	Comptes dressés par le comptable du SGC de Saint-Claude : Résultat de l'exercice 2022 SF + 14 868.53 € SI - 24 265.04 € Reprise des résultats de clôture 2021 SF + 21 686.82 € SI + 17 275.06 € Résultat de clôture 2022 SF + 36 555.35 € SI - 6 989.98 € Soit un résultat de l'exercice 2022 - 9 396.51 € Soit un résultat de clôture 2022 + 29 565.37 €	10 voix Pour
011/2023	Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2022	Présentation des comptes dans les livres de la mairie par le Maire. Le déficit d'investissement s'explique par l'étude diagnostique en cours, non financée par l'emprunt. Les élus constatent qu'ils sont identiques au Compte de Gestion du Trésorier. Le Maire ne prend pas part au vote.	8 voix Pour
012/2023	Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat 2022	Apuration obligatoire du déficit d'investissement de - 6 989.98 € par l'excédent de fonctionnement de + 36 555.35 €. Réserve disponible en fonctionnement de + 29 565.37 €	10 voix Pour
013/2023	Budget annexe Assainissement : Vote des tarifs des redevances assainissement 2023	1/ Part fixe (abonnement) : proposition de maintenir le tarif en vigueur de 93,60 € HT 2/ Part variable (consommation) : 2 propositions étudiées 1.54 € HT/m ³ (+5%) ou 1.58 € HT/m ³ (+7%), tarif appliqué en septembre 2024 Le tarif de la redevance de l'Agence de l'Eau est maintenue à 0.16 € HT/m ³	1/ 9 voix Pour et 1 Abstention 2/ 9 voix Pour une hausse de 7%, 1 Abstention
014/2023	Budget annexe Assainissement : Vote du budget primitif 2023	Le budget primitif est équilibré en dépenses et recettes dans chaque section. Section de fonctionnement : Dépenses 86 977 € Recettes 86 977 € Section d'investissement : Dépenses 73 262 € Recettes 73 262 €	10 voix Pour
015/2023	Ecole de La Pesse : Demande de subvention communale pour voyage scolaire	Participation à hauteur de 60 € par élève résidant à La Pesse, soit 360 € à verser à la Coopérative Scolaire.	8 voix Pour

016/2023	Désignation des délégués au SIVU des Couloirs	Olivier ROYDOR a présenté sa démission du conseil municipal. Claude MERCIER se propose comme délégué au SIVU des Couloirs	8 voix Pour
017/2023	Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières du Jura	Suite à la démission du conseiller, Grégoire JUBERT se propose comme délégué suppléant.	9 voix Pour
018/2023	Correspondants communaux	Julien CARNOT se propose comme nouveau correspondant de la Copropriété "Centre Commercial", Marie-Anne LE METAYER se propose correspondant Ambroisie.	9 voix Pour
019/2023	SIDEC : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique E-lum	Afin de supprimer 3 points lumineux de l'éclairage public, le SIDEC propose un financement et une convention. Le coût final est de 175.10 € TTC, dont 50% est pris en charge par le SIDEC.	10 voix Pour

La Pesse, le 13/03/2023

